

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans *la France* :

Le traité signé par M. Aubaret, consul de France près de la cour de Siam, avec l'empereur Tu Duc, est soumis en ce moment à l'examen du gouvernement français.

Ce traité peut être rejeté, ou modifié, ou ratifié dans son entier, selon qu'il sera trouvé plus ou moins avantageux.

Avant de prendre une décision, l'Empereur a voulu s'entourer de tous les éléments d'informations qu'il sera possible de recueillir.

C'est probablement parce que les questions qu'il soulève ne sont pas d'une solution aussi facile que le pensent certaines personnes, qu'on a des scrupules, des hésitations, et qu'on cherche à s'éclairer.

Il nous paraît donc prudent d'imiter la sage réserve du gouvernement et d'attendre, avant de se prononcer sur les avantages ou les désavantages du traité lui-même, que tous les renseignements nécessaires pour un examen approfondi aient pu être rassemblés.

On assure que de nouvelles explications ont été demandées au gouverneur de la Cochinchine, M. le contre-amiral de La Grandjère. Comme le délai pour la ratification est de six mois, on a le temps de recevoir une réponse avant que ce délai soit écoulé, puisque la traversée d'aller et retour peut s'accomplir en moins de trois mois.

Dans tous les cas, on peut être sûr que l'Empereur ne laissera, pas plus en Cochinchine qu'ailleurs, l'influence de la France

s'affaiblir, ni ses intérêts subir une atteinte quelconque.

La nouvelle que nous avons donnée hier de la formation d'un nouveau cabinet espagnol, dont le maréchal Narvaez aurait accepté la présidence, est confirmée aujourd'hui par une dépêche télégraphique de Madrid du 16 septembre.

Voici comment se compose le nouveau ministère :

Narvaez, président sans portefeuille ;
Llorente, affaires étrangères ;
Gonzalès Bravo, intérieur ;
Barzanallana, finances ;
Arrazola, justice ;
Général Cordova, guerre ;
Armero, marine ;
Alcala Galiano, travaux publics ;
Seijas Lozano, outre-mer.

On écrit d'Apenrade, par dépêche portant la date du 17, que le commandant en chef de l'armée alliée a publié une ordonnance qui déclare passible des peines édictées par les lois de la guerre, toute personne qui mettra en circulation des pétitions et qui recueillera des signatures.

L'ordonnance rappelle que l'état de guerre n'a pas cessé d'exister.

Puisque l'Autriche et la Prusse s'opposent par les moyens les plus violents que fournissent les lois de la guerre à ce que les malheureux habitants du Sleswig expriment leurs vœux par des pétitions, comment peut-on espérer qu'ils consentent jamais à ce que le vœu des populations soit régulièrement consulté ?

Flensburg, 18 septembre. — Un avis des commissaires civils déclare que les réclamations à adresser au trésor danois au sujet de la dernière guerre ou des préparatifs qu'elle a occasionnés, ne peuvent être prises en considération que dans les négociations de la paix.

Kiel, 18 septembre. — Dix Sleswigois qui avaient été condamnés à mort pour avoir déserté l'armée danoise, mais dont la peine avait été commuée en réclusion perpétuelle, sont arrivés hier ici.

On mande de Varsovie, comme venant de bonne source, qu'il sera publié, vers le milieu de la semaine prochaine, des décrets importants concernant la Pologne. Ces décrets concerneraient entre autres choses la fondation d'universités et l'abolition des peines corporelles. Un rescrit impérial, adressé au général de Berg, paraîtrait en même temps dans le *Journal de Varsovie*.

D'après des renseignements que nous croyons puisés à bonne source, il paraît certain que le procès de haute trahison intenté aux Polonais, à Berlin, aboutira à un acquittement de tous les accusés.

Si tel était le résultat de cette longue procédure, il faut avouer qu'on aurait fait beaucoup de bruit pour rien.

On mande de Turin que les Chambres seront très-probablement convoquées dans la première quinzaine du mois d'octobre.

Il paraît que cette résolution aurait été prise en vue de certaines mesures financières reconnues de nécessité urgente.

Une dépêche de Berne nous apprend qu'une pétition a été adressée à l'Assemblée fédérale, demandant que la question du traité de commerce avec la France soit vidée constitutionnellement par une révision de la Constitution fédérale et un appel au peuple.

Est-il nécessaire de dire qu'il ne faut attacher aucune importance à cette pétition, en présence de la résolution prise par le conseil fédéral au sujet d'un traité irrévocable et qui ne saurait manquer d'être ratifié par les puissances intéressées ?

On lit dans un journal de Londres, l'*United Service Gazette* :

« Nous apprenons que sir Charles Wood a défendu au gouvernement des Indes de prendre des mesures offensives contre le Bouthan. »

Le journal *Aurore* donne, sur le refus du prince Couza de reconnaître comme consul de Grèce à Bucharest, M. Ghioni, des explications tendant à faire supposer que le frère d'un autre employé du gouvernement qui brigue le poste de Bucharest et exerçant une influence considérable sur l'esprit du prince, lui aurait conseillé cette mesure, qu'il qualifie « d'arbitraire et de contraire aux égards que se doivent deux puissances amies. »

La presse d'Athènes est à peu près unanime pour demander que le gouvernement du roi Georges I^{er} agisse avec fermeté pour obtenir une légitime satisfaction.

Le journal *l'Espérance*, qui se publie à Athènes, ayant prétendu que le comte Sponek,

FEUILLETON.

2

LE COUVEN DE LA RABIDA

ÉTUDE HISTORIQUE.

(Suite.)

Quelques instants après, dans une salle réservée aux visiteurs étrangers, le premier écoutait son hôte, qui commença en ces termes :

— Oui, mon père, je me crois appelé par la volonté de Dieu à ouvrir une nouvelle route à sa sainte religion ; je crois qu'il a choisi son indigne serviteur pour porter le flambeau de sa foi dans les terres et les îles de la mer Océane, jusque dans l'empire du grand khan de Tartarie et sur les côtes de Mangi et du Cathay, décrites par Marco-Polo. J'ai découvert le moyen le plus facile d'aller à ces contrées infidèles dont vous avez peut-être ouï parler.

— J'ai lu, répondit le prieur, le précieux ouvrage de Marco-Polo sur les régions des Indes que son père, son oncle ou lui-même ont visitées. Il y a dans ce livre bien des passages qui m'inspirent du doute, mais j'ai toujours aimé à m'éclairer sur le sujet dont

il traite. Je ne suis pas sans notions dans la cosmographie, la connaissance des astres et la navigation. Depuis que le prince Henri de Portugal, dont Dieu ait l'âme en sa sainte garde ! a donné tant d'éclat aux sciences nautiques, elles sont répandues en ce pays plus qu'en aucun autre du monde, sans même en excepter Gènes et Venise. Les pilotes de notre port vont sans cesse aux îles nouvelles ; j'ai souvent interrogé nos marins sur leurs navigations, et je me réjouirai de vous entendre parler de vos études.

Encouragé par la bienveillance du prieur :

— Avant tout, reprit l'étranger, je dois vous apprendre qui je suis. Mon histoire vous expliquera l'origine de mes idées, et ma confiance en vous augmentera, j'espère, celle que vous daigniez accorder à un malheureux inconnu.

Juan Perez s'inclina.

— Je m'appelle Christophe Colomb ; je suis né à Gènes de parents pauvres et réduits à vivre du travail de leurs mains à l'époque de ma naissance (1). Ma famille, toutefois, n'a point manqué d'éclat. Si jamais je deviens amiral, je ne serai pas le premier de mon nom.

(1) Le père de Christophe Colomb était cardeur et s'appelait, à ce qu'on croit, Giacomo Colombo.

— Quoi ! s'écria le prieur, seriez-vous le parent de ces Colombo qui ont servi la France sur des bâtiments génois, et dont le plus jeune commande encore une escadre ? J'ai souvent entendu raconter les exploits de ces deux marins, dont l'un, *el tio* (1), prit à son bord, pour le conduire à Marseille le roi de Portugal Alphonse l'Africain. Tout le pays s'entretient à cette heure de la victoire que l'autre, *Colombo el mozo* (2), vient de remporter en vue du *Sacro-Promontorio* (3) sur quatre galères de Venise.

— Oui, Seigneur, répondit Christophe Colomb, je descends des mêmes aïeux que ces deux vaillants hommes de mer. J'ai successivement servi sous leurs ordres à l'un et à l'autre ; j'ai fait avec le premier la guerre contre le roi de Naples, en faveur de Jean d'Anjou, duc de Calabre ; j'étais avec le second au combat du 21 août.

— Mais puisque votre parent a eu le dessus dans cette affaire, comment se fait-il que vous soyez ici avec votre fils, au lieu d'être resté avec l'escadre victorieuse ?

(1) *El tio*, l'oncle, l'ancien.

(2) *El mozo*, le jeune.

(3) *Sacro-Promontorio*, aujourd'hui le cap Saint-Vincent.

— Je commandais une galère qui a péri bord à bord d'un énorme navire vénitien. Des grenades lancées par les nôtres y ont allumé l'incendie, mais nous étions accrochés ensemble par des chaînes et des grappins de fer ; malgré tous mes soins, malgré tous mes ordres nous n'avons pu nous dégager ; les deux bâtiments sont devenus la proie des flammes. Le combat durait depuis la pointe du jour ; la flotte française s'est éloignée, emmenant prisonnières les trois autres galères ennemies ; nous n'avions d'autre parti à prendre que de gagner la terre, où j'ai eu le bonheur d'arriver sain et sauf avec mon fils Diégo. Dans une circonstance semblable, je me rendis à Lisbonne, il y a une quinzaine d'années. Aujourd'hui je fuis le Portugal, où l'on a méconnu mes longs services, et où l'on a tenté de me dépouiller du fruit de mes veilles. Avec l'escadre de Gènes et la protection du roi de France, en qualité de capitaine de corsaire, je n'aurais pas craint d'entrer dans les eaux du Tage ; simple voyageur, pauvre et dénué de tout par suite de mon naufrage, je me garderai bien de retourner auprès du roi Jean II, qui est entouré de ses ennemis. Je formais du reste le projet de me rendre en Espagne après cette dernière croisière, pour y proposer mes services à la reine de Castille.

conseiller du roi Georges, aurait prononcé les paroles suivantes chez le préfet d'Attique : « Je sais que certaines personnes travaillent à me faire renvoyer de la Grèce ; ce n'est pas difficile, car je suis étranger ; mais qu'on sache bien que, si je pars, je ne partirai pas seul : le roi prendra son chapeau et partira avec moi ; » un démenti formel a été donné au journal grec par le préfet lui-même et indirectement par M. Sponek.

La situation, à Tunis, vient d'entrer dans une phase nouvelle.

La révolte n'est pas étouffée, mais comme les tribus sont opposées les unes aux autres, l'action des insurgés se trouve paralysée, et le gouvernement du bey n'est plus sérieusement menacé. Les puissances européennes n'ont plus intérêt à laisser leurs escadres dans le port ; il vient, en conséquence, d'être décidé qu'elles quitteraient la régence vers le 20 septembre et qu'il ne resterait à la Goulette qu'un seul bâtiment de guerre de chaque nation.

Par suite d'un arrangement intervenu à Constantinople, le commissaire ottoman, dont la présence a donné lieu à de si vives discussions, quittera Tunis en même temps que les escadres. Il laissera sur rade une corvette de la marine turque.

On assure que l'escadre française, aux ordres du contre-amiral Bouët-Villaumez, ne s'éloignera pas entièrement. Elle visitera, dit-on, successivement les différents ports de l'Algérie et du Maroc.

Le *Times* a reçu de son correspondant spécial de New-York les nouvelles suivantes :

L'évacuation d'Atlanta est officiellement confirmée.

Le secrétaire d'Etat, M. Steward, a prononcé publiquement, à Auburn, un discours déclarant que le salut de l'Union dépend de la réélection de M. Lincoln.

M. Steward a ajouté que l'esclavage n'était plus en question dans la guerre et qu'il ne rencontrerait plus d'obstacles après le rétablissement de la paix.

Cette déclaration prouve, dit le *Times*, que le parti abolitionniste extrême n'a plus la majorité, puisque les amis de M. Lincoln reconnaissent eux-mêmes la nécessité de se concilier l'opinion modérée du pays.

Le journal les *Deux-Mondes* dit que l'Impératrice Eugénie, après sa cure à Schwalbach, doit aller rendre visite à la reine de Prusse à Bade. L'empereur et l'impératrice de Russie quitteraient en même temps Frederickshaven pour aller à Bade. Le roi de Prusse, après les grandes manœuvres de Postdam, partirait de son côté pour Bade. Enfin, d'après les *Deux-Mondes*, l'Empereur Napoléon s'y rendrait

également pour ramener l'Impératrice, et l'on pense, ajoute la feuille francfortoise, que ce serait là l'occasion d'une entrevue entre les souverains de France, de Prusse et de Russie.

Nous croyons que les nouvelles données par le journal de Francfort ne reposent que sur des bruits vagues et des suppositions ; elles sont d'ailleurs contredites par des renseignements puisés aux meilleures sources.

Nous empruntons les extraits suivants à une correspondance adressée de Paris, le 17 septembre, au *Phare de la Loire*.

La nouvelle du jour est la visite que, d'après une feuille de Francfort, l'Impératrice des Français doit faire, après sa cure de Schwalbach, à la reine de Prusse à Bade, et la possibilité qui en résulterait d'une entrevue de l'Empereur des Français, du roi de Prusse et du czar Alexandre. Ce fait, s'il se réalisait, aurait nécessairement une haute portée politique. Je dois constater qu'il rencontre ici beaucoup d'incrédules, mais je dois ajouter aussi que des renseignements de Berlin, puisés à bonne source, confirment, dans une certaine mesure, ceux de la feuille de Francfort. Il ne fait pas doute que la cour de Prusse ne souhaite cette entrevue, et le roi Guillaume en aurait formellement exprimé le désir à l'impératrice Eugénie, lors de sa visite de dimanche dernier à Schwalbach.

Le maréchal Mac-Mahon s'embarque aujourd'hui à Toulon pour l'Algérie. Les convois de troupes qui s'effectuent ou se préparent confirment ce que je vous disais de l'attitude énergique que prendra d'abord le nouveau gouverneur général. Le 4^e chasseurs à cheval en garnison à Carcassonne a reçu l'ordre de partir immédiatement. On parle d'un autre régiment de cavalerie qui serait également sur le point de partir. On a, enfin signalé hier deux régiments d'infanterie ayant la même destination.

Une correspondance étrangère a prétendu expliquer l'envoi de M. de Roon au camp de Châlons par les regards particuliers dont les officiers danois auraient été l'objet à ce camp de la part de nos officiers. Cette attitude de nos officiers vis-à-vis des représentants d'une nation faible, injustement dépourvue par deux voisins puissants, n'aurait eu sans doute rien d'étonnant ; mais la chose n'a pas eu lieu, par la raison bien simple que le Danemark n'avait envoyé personne au camp de Châlons.

Il devient de plus en plus probable que le traité avec la Cochinchine ne sera pas ratifié. Il est certain qu'un contre-ordre avait été expédié à Saïgon très-peu de temps après le départ du capitaine Aubaret ; malheureusement le porteur ne put arriver que lorsque ce dernier était déjà en route pour Hué.

Les ministres présents à Paris se sont réunis hier en conseil au ministère d'Etat. Je

crois savoir qu'ils se sont occupés de la question de Cochinchine.

Le retour de Narvaez au pouvoir a produit une vive émotion dans la société espagnole de Paris. Il est difficile de ne pas voir dans ce choix l'indice d'une politique réactionnaire qui, dans les dispositions actuelles du parti libéral, peut avoir les conséquences les plus fâcheuses pour la tranquillité du pays et l'avenir de la monarchie. D'après certaines lettres de Madrid, un mouvement révolutionnaire n'aurait rien d'impossible. Les chefs du parti progressiste seraient d'accord pour en appeler aux armes et une partie de l'armée leur serait acquise. Les amis de la cour accusent l'Angleterre de favoriser le mouvement tout au moins par des encouragements et des secours pécuniaires ; mais si l'accusation est vraie, il faut avouer que les conseillers de la reine font beau jeu à l'Angleterre et aux progressistes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On annonce qu'en apprenant l'élévation du général Bazaine à la dignité de maréchal de France, Sa Majesté l'Impératrice lui a envoyé une dépêche télégraphique pour le complimenter.

Sa Majesté a également adressé par le télégraphe des félicitations à M. Chevreau, nommé préfet du département du Rhône.

— On lit dans le *Moniteur* :

Aux termes de la convention passée à Miramar entre l'empereur du Mexique et le gouvernement français, une somme annuelle de 25 millions de francs devait être versée entre les mains du payeur en chef de l'armée française à Mexico, à raison de 2,085,333 fr. par mois. Le premier terme échu le 1^{er} juillet a été régulièrement payé en or à Mexico au chef de la Trésorerie française.

En outre, la solde de l'armée mexicaine devait être, à partir du 1^{er} juillet, à la charge du gouvernement mexicain.

Par suite d'une stipulation particulière, notre Trésorerie, qui avait fait l'avance de ces dépenses pour le mois de juillet, a reçu en remboursement, le 1^{er} août, une autre somme de 1,742,000 fr.

— M^r de Mérode, ministre des armes du gouvernement pontifical, sera reçu par S. M. l'Empereur, à son retour de Belgique, où il est allé passer quelques jours.

— La prochaine ascension de Nadar est le grand événement du jour en Belgique. Le matériel du *Géant*, sans compter le personnel d'équipe, fait le chargement de deux trucs de chemin de fer. Les frais de retour pourront donc coûter cher à Nadar, si les vents N.-O., qui règnent d'ordinaire dans cette saison, le

poussent bien loin. Vous savez que Nadar a dit qu'il irait en avant tant qu'il aurait du gaz au-dessus et de la terre au-dessous.

— Aux Halles-Centrales de Paris a eu lieu, le 16 septembre, la proclamation et le couronnement, suivis de la promenade ordinaire, du roi des potirons de l'année 1864.

Le potiron est, comme on sait, le géant des légumineux. Le roi de 1864 pèse 137 kilogrammes et 410 grammes. Sa circonférence, mesurée à la hauteur du plus grand diamètre, est de 3 mètres 7 centimètres. Il provient du val de la Loire. Il a été payé 108 francs.

— En Angleterre, on s'occupe surtout de Muller, dont une dépêche nous apprend l'arrivée à Liverpool cette nuit. Le prévenu pourra, comme étranger, se faire juger par un jury mixte, composé de six Anglais et de six étrangers. Il paraît que la *Victoria*, sur laquelle Muller s'est rendu en Amérique, a eu une traversée si extraordinairement mauvaise que les passagers en étaient tous frappés et disaient : « Il faut que nous ayons un mertrier à bord. » Je dois ajouter que Muller a paru jusqu'ici assez calme.

— Un incident assez singulier amuse le monde théâtral. On assure qu'une de nos actrices en vogue est décidée à intenter un procès à une de ses jeunes camarades d'un petit théâtre, qu'elle accuse de lui voler ses gestes, ses intonations, tout son jeu enfin, dont elle prétend garder la propriété exclusive. Voilà un genre de contrefaçon que les législateurs n'avaient pas prévu. Qu'elle bonne fortune pour les journaux humoristiques si la chose arrive devant les tribunaux !

— Un accident, qui aurait pu avoir les plus terribles conséquences, a eu lieu samedi soir au Grand-Théâtre de Marseille, pendant la représentation de *Peau d'Ane*.

Le ballet, placé au deuxième acte de cette féerie, venait de commencer, et déjà le personnel chorégraphique était en mouvement, lorsque M^{lle} Pancaldi, une de nos premières danseuses, ayant pris dans son *parcours* un trop rapide élan, est tombée dans le trou du souffleur, alors ouvert par l'absence de la personne qui tient cet emploi au théâtre.

La chute, quoique brusque, n'aurait eu rien de sérieux pour M^{lle} Pancaldi, si ses jupons de gaze ne s'étaient affaissés sur le treillage qui couvre la rampe, où ils se sont presque aussitôt enflammés.

La danseuse, par un effort suprême, alors sortie de dessous le théâtre, et parcourant la scène avec des cris d'effroi, ne savait où diriger ses pas, lorsque M. Defossez, suivi de plusieurs machinistes et de M. Hus, maître de ballet, s'est précipité sur la jeune pensionnaire, qu'il a étreinte et roulée avec une telle promptitude, que le feu s'est éteint non sans brûler cruellement notre directeur, dont les

La Providence me jette sur ce rivage, j'accepte sa volonté ; j'aurais voulu ne paraître à la cour qu'avec une fortune et un rang convenables, je tenterai de m'y présenter en dépit de ma détresse. Quand nous arrivâmes à terre à l'aide de quelques débris, Diégo tomba malade ; j'ai changé mes vêtements contre ceux que vous me voyez, afin de pourvoir à ses besoins ; j'ai même vendu une carte géographique dessinée de ma main ; bientôt mes dernières ressources se sont épuisées. Il a fallu partir cependant ; nous avons quitté Lagos depuis huit jours. En cotoyant la mer nous sommes arrivés jusqu'à l'embouchure de l'Odriel et du Tinto, d'où nous sommes venus à Palos dans un bateau de pêche. A présent, nous nous rendons à Huetra, où vit retiré Pedro Correa, mon beau-frère, vieux marin comme moi, qui était, il y a douze ans, gouverneur de Porto Santo, auprès de Madère.

La franchise de Colomb toucha Juan Perez, qui ne tarda point à lui adresser de nouvelles questions sur sa vie :

— Mon éducation première, répondit-il, a été bien supérieure à la condition de mes parents. Malgré leur indigence, ils me firent apprendre à lire, à écrire et à dessiner ; j'aurais pu vivre, je crois, de

mon talent pour la peinture, mais j'aimai mieux m'adonner aux sciences qui ont rapport à la navigation. A l'Université de Pavie, où je fus envoyé, je m'appliquai surtout à la géométrie et à l'*astrologie* (1), sans négliger cependant la grammaire et la langue latine. A quatorze ans, je m'embarquai pour la première fois sur un bâtiment de la république ; depuis j'ai successivement navigué sur toutes les mers connues, — d'abord dans la Méditerranée, soit comme marchand, soit comme corsaire, soit sur les vaisseaux du roi René, pour lequel j'ai eu à remplir des missions périlleuses, soit pour la France, alors alliée de Gènes. Plus tard j'ai passé le détroit de Gibraltar et suis entré dans la mer Atlantique. Après mon premier naufrage, en 1470, j'avais alors trente-cinq ans, je me suis établi à Lisbonne et m'y suis marié, sans cesser de fréquenter la mer. En 1477, j'ai navigué cent lieues par delà Thulé, dont la partie méridionale est à soixante-treize degrés de distance de l'Equateur, et non à soixante-trois, comme quelques-uns le prétendent.

Thulé est ici l'Islande, située bien à l'ouest des îles Shetland (l'*Ultima Thulé* des anciens, telle (1) L'*astrologie*, c'est ainsi qu'on désignait à cette époque l'astronomie elle-même.

qu'elle est placée dans la carte de Ptolémée). L'opinion de Colomb sur la latitude est erronée, mais elle est historique ; on la trouve dans une lettre écrite par lui-même à son fils Fernando.

Devenu sujet portugais par suite de mon union avec dona Félipa de Palestrella, je pus aussi visiter sans obstacles les nouveaux établissements, dans lesquels j'ai résidé plusieurs années. C'est là qu'est né mon fils Diégo. Durant mon séjour à Lisbonne, je vivais du produit des cartes géographiques que je vendais aux princes et aux navigateurs. Je me suis particulièrement appliqué à étudier la forme du monde ; j'ai lu tous les livres des anciens et des modernes à ce sujet, et je suis convaincu maintenant qu'en naviguant droit à l'ouest sur l'Océan, on rencontrera d'abord l'île de Cipango, et à quinze cents milles plus loin les côtes de Mangi et l'empire du Cathay, visités par Marco Polo. J'ai résolu d'aller à la découverte de ces magnifiques contrées par le chemin qui y mène directement, et c'est pourquoi j'ai passé plusieurs années en Portugal après la naissance de Diégo. Le roi Jean a fini par adopter mon opinion ; mais, par le conseil des courtisans jaloux de ma gloire, il a expédié secrètement une caravelle dans la direction que j'indiquais. Les pilotes n'ont pas eu

le courage de poursuivre l'entreprise ; ils sont revenus à Lisbonne et ont tâché de faire rejallir sur moi la honte de leur insuccès.

Juan Perez fit un geste qui trahissait son indignation.

— Seigneur prieur, continua Colomb avec enthousiasme, le ciel n'a pas permis qu'ils me ravissent mon triomphe ! Votre reine, si renommée par sa sagesse, m'accordera ce que le roi de Portugal m'a refusé ; j'aborderai le premier aux rives orientales de l'Asie. Le roi Jean a voulu, depuis, renouer des relations avec moi ; je m'y suis refusé, j'ai abandonné Lisbonne, alors je me suis mis à la recherche d'une autre puissance qui secondât mes projets. Gènes, ma patrie, a deux fois refusé mes offres ; Venise, sa rivale, les a dédaignées ; Henri VIII d'Angleterre a repoussé de même mon frère, qui est allé le trouver de ma part. Puisse la reine Isabelle m'écouter enfin !

— J'ai été le confesseur de notre vertueuse souveraine, interrompit Juan Perez ; je pourrai peut-être vous être utile. Mais d'abord il faut me convaincre de la vérité de vos théories.

— Vous serez convaincu ! s'écria Colomb.

— Je l'espère, dit le prieur ; malheureusement

mais surtout sont à cette heure dans le plus fâcheux état.

Il y avait sur le théâtre, au moment de l'accident, plus de trente danseuses vêtues de gaze, que le contact de M^{me} Pancaldi pouvait embraser en une minute.

M^{me} Pancaldi, dont le physique gracieux et distingué rappelle un peu l'infortunée Emma Livry, n'aurait pas couru le danger qui a failli lui coûter la vie, si le souffleur du Grand-Théâtre, en quittant son poste, avait eu soin de faire fermer l'ouverture de son réduit.

Chronique Locale.

L'Empereur a désigné, pour assister aux manœuvres qui vont avoir lieu à Berlin les 21, 22 et 23 septembre courant :

MM. le général de division, Bourbaki, le colonel de Berckheim, commandant le régiment d'artillerie à cheval de la garde, le lieutenant-colonel Guérin, du 5^e dragons.

Ces trois officiers ont dû arriver le 19 à Berlin.

C'est une marque de haute confiance et une juste appréciation du mérite militaire de chacun des hommes appelés à représenter la France dans cette circonstance, et, pour notre compte, nous sommes heureux d'y voir figurer le nom de notre compatriote, M. Guérin, qui, pendant si longtemps et avec tant de distinction, a commandé le manège de l'École de cavalerie de Saumur.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, les compagnies des chemins de fer de l'Est, de l'Ouest, du Nord, de la Méditerranée et d'Orléans sont autorisées, à titre provisoire et sous les réserves exprimées dans la décision du 30 juillet dernier, à appliquer les tarifs franco-allemands de grande et de petite vitesse (via *Strasbourg-Kehl*), lesquels sont contenus dans un nouveau livret qu'elles ont soumis à l'homologation ministérielle, le 2 dudit mois de juillet.

Des exemplaires de ce livret sont déposés à la Préfecture de Maine-et-Loire (2^e division, 1^{er} bureau), aux sous-préfectures des arrondissements de Baugé, de Saumur, de Cholet et de Segré, dans le bureau des commissaires de surveillance administrative, dans le vestibule des embarcadères et stations, ainsi que dans les gares de marchandises des réseaux de l'Est, de l'Ouest, du Nord, de la Méditerranée et d'Orléans, où le public pourra conséquemment en prendre connaissance.

Le ministre de l'instruction publique a pris un arrêté qui fixe comme il suit la liste des candidats sur lesquels seront interrogés les candidats au baccalauréat ès-lettres pendant l'année scolaire de 1865 :

AUTEURS GRECS.

Démosthène. — *Les Olynthiennes.*

Plutarque. — *Vies de Solon et de Cicéron.*

Choix de discours de Pères grecs. — Saint Basile : *Discours sur ce précepte : « Fais attention à toi-même. »* — Saint Jean Chrysostôme : *Discours sur la disgrâce d'Eutrope.*

Homère. — Le neuvième livre de l'*Iliade*. — *Odyssee*, livre 6^e.

Sophocle. — *Electre*, *Œdipe à Colonne*.

AUTEURS LATINS.

Cicéron. — *Discours contre Verrès*. — *Traité de l'Amitié*.

César. — *De bello gallico*, livres 2^e et 3^e.

Salluste. — *Jugurtha*.

Tacite. — Le 2^e livre des *Annales*.

Virgile. — *Géorgiques*, livre 4^e. — *Eneide*, livre 2^e.

Horace. — Le livre premier des *Odes*. — *L'Art poétique*.

AUTEURS FRANÇAIS.

Bossuet. — *Discours sur l'histoire universelle*, troisième partie. — *Oraison funèbre du prince de Condé*.

Fénelon. — *Lettre à l'Académie*.

Massillon. — Les 7^e, 8^e et 9^e sermons du *Petit Carême*.

Montesquieu. — *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*.

Voltaire. — *Charles XII*.

Corneille. — *Polyeucte*.

Racine. — *Esther*.

Boileau. — Les *Satires*. — *L'Art poétique*.

La Fontaine. — Les 7^e, 8^e et 9^e livres des *Fables*.

Voici la liste des auteurs sur lesquels portera la partie littéraire de l'examen du baccalauréat ès-sciences :

AUTEURS LATINS.

Cicéron. — *Discours contre Verrès*. — *Traité de l'Amitié*.

César. — *De bello gallico*, livres 2^e et 3^e.

Salluste. — *Jugurtha*.

Tacite. — Le 2^e livre des *Annales*.

Virgile. — *Géorgiques*, livre 4^e. — *Eneide*, livre 2^e.

Horace. — Le livre premier des *Odes*. — *L'Art poétique*.

AUTEURS FRANÇAIS.

Bossuet. — *Discours sur l'histoire universelle*, troisième partie. — *Oraison funèbre du prince de Condé*.

Fénelon. — *Lettre à l'Académie*.

Massillon. — Les 7^e, 8^e et 9^e sermons du *Petit Carême*.

Montesquieu. — *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*.

Voltaire. — *Charles XII*.

Corneille. — *Polyeucte*.

Racine. — *Esther*.

Boileau. — Les *Satires*. — *L'Art poétique*.

La Fontaine. — Les 7^e, 8^e et 9^e livres des *Fables*.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL DE PARIS.

Lundi 19 septembre 1864.

Les bourrasques, annoncées hier comme devant atteindre la Méditerranée, se sont dès hier soir fait sentir à Livourne et à Naples par des vents du sud assez forts et accompagnés de pluie; ce matin, le vent est fort à Rome, et le baromètre continue à baisser dans toutes nos stations italiennes.

A l'ouest et au nord de l'Europe, la pression augmente graduellement, et les mauvais temps qui règnent encore sur la Manche ne tarderont pas à se transporter vers l'est.

Le ciel tend à s'éclaircir à l'ouest, mais au nord, il reste couvert et pluvieux.

PERCEPTION DE SAUMUR.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les contributions directes doivent être acquittées par douzièmes, payables chaque mois, ou par deux paiements égaux en mars et septembre.

Le percepteur invite les personnes qui ne paient pas par douzièmes à verser, sans retard, la 2^e partie de leurs contributions.

VÉTAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On remarquera que l'armistice entre les Austro-Prussiens et le Danemark, n'a pas été dénoncé le 15 septembre; il en résulte qu'il se trouve prolongé indéfiniment.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

AVIS.

Nous rappelons à nos lecteurs la date du 12 juillet dernier, où M^{me} Priou, brevetée et inventeur du remède qui guérit la vigne, a bien voulu nous montrer ses trois modes d'opération, sur une vigne très-gravement malade, appartenant à M. Jousset, située au Pont-Fouchard, Bas-Chemin de Bagneux.

On doit se rappeler que M^{me} Priou a prié les visiteurs de vouloir bien revenir examiner cette vigne avant la vendange, pour s'assurer de l'efficacité de son procédé; on pourra comparer alors les raisins traités à l'oidiocide avec ceux qui ne l'ont pas été, et l'on sera forcé de reconnaître que ce procédé est un des meilleurs que l'on puisse désirer. Il ne faut pas des années pour obtenir guérison; elle est immédiate.

On peut s'adresser, pour les renseignements, chez M. Boujet, aux Capucins, rue de la Visitation, et chez M. Prêtre, sur les Ponts, qui ont sauvé leur récolte ces deux dernières années.

M^{me} Priou prie aussi ceux qui ont fait usage de son procédé, de pressurer seul le raisin

opéré, afin que l'on puisse apprécier le vin qu'il produira et faire connaître le résultat de ce traitement.

M^{me} Priou se trouvera à la vigne de M. Jousset, dimanche prochain 25 septembre, à 2 heures du soir, pour constater les effets de son traitement sur les vignes malades.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 17 septembre.

Revue politique de la semaine. — Concours international de musique d'harmonie, de fanfares et d'orphéons, à Arras. — Courrier de Paris. — Fêtes du 15 août, au camp de Ras-Oued-el-Anceur. — Chronique musicale. — Le jeune Anglais (nouvelle). — Voyage dans les régions septentrionales de la Patagonie. — Inauguration de la statue de M. de Gasparin. — La statue de Bernard Palissy, à Saintes et à Paris. — Fêtes artistiques d'Anvers. — La fontaine de Vaucluse. — Les entremets et les épices. — Bulletin bibliographique. — Les Bohémiens.

Gravures : Distribution des prix aux orphéons du grand concours d'Arras. — Fêtes du 15 août, célébrées au camp de Ras-Oued-el-Anceur (Algérie), par le 82^e de ligne. — Bal donné dans le Parthénon, par M. le vicomte Hamelot, chargé d'affaires de France, à S. M. le roi des Hellènes. — Voyage dans les régions septentrionales de la Patagonie (9 gravures). — A.-E.-P. comte de Gasparin : statue de M. Pierre Hubert, inaugurée le 11 septembre à Orange. — Fêtes artistiques d'Anvers (2 gravures). — La fontaine de Vaucluse (2 gravures). — Les Bohémiens (2 gravures). — Rébus.

Marché de Saumur du 17 septembre.

Froment (l'hectol.)	15 85	Huile de lin.	56 —
2 ^e qualité, —	15 33	Paille hors barrière	38 30
Seigle.	9 25	Foin. . . id.	77 45
Orge.	8 —	Luzeine (les 750 k)	90 48
Avoine anc. (entrée)	9 07	Graine de trèfle. . .	— —
Fèves.	12 —	— de luzerne. . .	— —
Pois blancs.	24 —	— de colza. . .	30 —
— rouges.	24 —	— de lin. . .	38 —
Cire jaune (50 kil).	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre). . .	— —
— de chenevis.	52 —	cassées (50 k.). . .	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité 60 à 75
Id.	2 ^e id. 50 à 55
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id. 48 à »
Id.	2 ^e id. 45 à »
Saint-Léger et environs 1863,	1 ^{re} id. 45 à »
Id.	2 ^e id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id. 40 à »
Id.	2 ^e id. 38 à »
La Vienne, 1863.	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1863.	80 à 100
Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité 180 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Yarrains, 1863.	70 à 80
Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité 100 à »
Id.	2 ^e id. 90 à »
Restigny 1863.	70 à 80
Chinon, 1863.	1 ^{re} id. 68 à »
Id.	2 ^e id. 60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

mon jugement et mon savoir étant bien loin d'être défectueux, vous me permettez de m'adjoindre un médecin de Palos, nommé Garcia Fernandez, qui prendra part à nos conférences.

Mandis que le prieur envoyait prévenir le docteur ami, Christophe Colomb s'agenouilla devant un crucifix placé dans la salle et remercia Dieu de l'arriver, par une suite de désastres, naufragé, mendiant un peu d'eau et de pain, à la porte hospitalière du couvent de la Rabida.

II. — CHRISTOPHE COLOMB.

Entre les grandes figures historiques qui surgissent de toutes parts en Europe, durant le siècle où se joue notre scène, il n'en est point qui égale celle de Christophe Colomb. En étudiant sa vie, on est saisi d'une vénération profonde. Nos recherches ont constamment augmenté notre admiration pour ce héros pieux, qui unit la prudence à l'enthousiasme, la science au courage, l'imagination la plus vive à la plus étonnante persévérance. La noblesse de son caractère se révèle dans tous ses actes, sa générosité dans sa gloire. N'est-il pas merveilleux que cet homme, au déclin de la vie, ne désespère jamais, et qu'à l'âge du repos il ose entreprendre la plus auda-

cieuse découverte des temps anciens et modernes ?

Le récit qu'il vient de faire à Juan Perez montre à quelle rude école se forma sa jeunesse, et comment il poursuivit ses travaux scientifiques, au milieu des spéculations hasardeuses du commerce maritime, des courses et des combats.

La Méditerranée était alors le théâtre de guerres incessantes; elle était couverte d'escadres légères équipées par les rois et les princes riverains, ou même par de simples seigneurs, qui s'y livraient des batailles acharnées. Les discordes des républiques et des royaumes chrétiens, leurs rivalités, leurs haines, leurs luttes, les expéditions contre les mahométans, les représailles de ceux-ci, la piraterie des uns et des autres, faisaient de cette mer ensanglantée et couverte de débris, une arène où les aventuriers commençaient à se trouver à l'étroit. Colomb, vivant au milieu de cette brûlante atmosphère, ne se laisse pas enivrer par la fumée, étourdir par le bruit, dominer par la puissance des faits; il ambitionne une autre gloire.

Colomb médite la découverte et la conversion d'un empire, qu'on n'a pu visiter qu'après des voyages par terre d'une incroyable difficulté. — Les Polo y ont pénétré et en sont revenus. — Il y a deux

cents ans, le souverain de ces contrées avait fait demander au pape des missionnaires pour lui enseigner la religion chrétienne; mais les guerres qui désolaient l'intérieur de l'Asie empêchent les religieux d'arriver dans ses Etats. — Depuis, il ne s'y est hasardé qu'un seul voyageur digne de foi : — « Il faut trouver une route plus directe ! » dit Colomb. — Son génie résout le problème.

Dès lors, il se met en rapport et entretient une correspondance suivie avec Paulo Toscanelli de Florence, un des premiers savants de l'Europe; celui-ci l'approuve et trace, d'après Ptolémée et Marco Polo le Vénitien, une carte qui place l'extrémité orientale de l'Asie en regard des côtes occidentales de l'Afrique et de l'Europe. Colomb ne doute plus. Bientôt l'invention de l'astrolabe et l'application de cet instrument à la navigation rendent plus facile l'exécution de son projet; il commence ses infructueuses démarches auprès de Jean II de Portugal.

Colomb était pauvre, la fortune lui avait été souvent contraire, il était forcé de vivre avec la plus stricte économie, et cependant il remplit toujours ses devoirs de fils avec une exactitude scrupuleuse; il ne cessa de s'occuper de sa famille pendant le cours de sa vie agitée. Il consacrait une partie de

son modique revenu à secourir son vieux père, à Gènes, et à pourvoir aux frais de l'éducation de ses frères. Il se conduisit de même envers sa mère-patrie, à laquelle il offrit d'abord ses services, avant de réclamer l'appui d'aucune autre puissance.

Tel était le vieux marin que les hasards de la guerre avaient jeté sur le rivage des Algarves et que Juan Perez venait de rencontrer à la porte de son couvent.

La nuit était descendue sur les eaux de l'Odiel et du Tinto; un pâle rayon de lune argentait la cime des montagnes, frontières du Portugal, et scintillait sur la mer jusqu'à l'horizon dans la direction du sud; l'ombre et le silence enveloppaient le promontoire de la Rabida, quand la cloche du couvent se fit entendre.

— Enfin ! s'écria le prieur, voici notre ami Garcia Fernandez.

(La suite au prochain numéro).

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MARTINEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Martineau, marchand, demeurant à Coron, sont invités à se trouver le mardi 20 septembre courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic définitif.

Le greffier du Tribunal,
(421) Th. BUSSON.

Étude de M^e CESBRON, notaire à Doué (Maine-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou par lots, La superficie de 300 hectares environ de BOIS-TAILLIS ET FUTAIES, faisant partie de la forêt de Brignon, située communes de Nueil-sous-Passavant, Bouillé-Loretz et Saint-Pierre-à-Champ.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e CESBRON;

(Et, pour visiter les lieux, à M. Julien RABOUIN, garde à Foie, près Nueil-sous-Passavant. (422)

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON,

Rue de la Visitation, 28.

A VENDRE

1^e UNE MAISON et dépendances, située rue du Puits-Tribouillet, n^o 4, occupée par M. Laporte, huissier.

2^e UN JARDIN, ILOT ET PIÈCE D'EAU; le tout se tenant, d'une superficie d'environ 20 ares, situé près de la Mairie de Saint-Lambert.

S'adresser à M. LECOQ fils, professeur au collège, place des Récollets, à Saumur. (424)

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

Ou pour la St-Jean 1865.

Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Veron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (372)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale. S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

PETITS TRAVAUX DE DAMES

Rue d'Orléans, n^o 44.

M^{me} ALINE MIGNAN se charge d'exécuter, à des conditions très-avantageuses, tous les travaux en tapisserie et autres objets d'agrément qui peuvent lui être confiés. (411)

UN HOMME d'un âge mûr désirerait donner des leçons à domicile, concernant les matières suivantes : grammaire, orthographe, arithmétique, géographie, histoire, etc., etc. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une VOITURE à quatre roues, dite AMERICAINE, recouverte. S'adresser au bureau du journal.

Construction de Machines

A VAPEUR, FIXES ET LOCOMOBILES.

Plusieurs brevets d'invention.

Machines agricoles, moulins, transmissions de machines, pièces détachées de tour, forges et ajustages, outils mécaniques.

H. GAULTIER,

MÉCANICIEN,

Boulevard de Laval, Angers,

Représenté par son frère, A. GAULTIER-BRIÈRE, Grand'Rue, n^o 9, Saumur.

La Poupée Modèle,

JOURNAL

DES PETITES FILLES

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois en une livraison de 24 pages de texte, — contenant des petits contes moraux, — conseils aux petites filles, — gravures de modes d'enfants et de poupées, — travaux d'aiguille et de tapisserie faciles à exécuter, etc.; — images coloriées, surprises, feuilles à découper, à enluminer, etc.; — cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, etc. — Musique.

PRIX : — 6 fr. par an pour Paris; — 7 fr. 50 c. pour les Départements. On ne s'abonne que pour l'année entière.

Les Abonnements partent du 15 novembre.

On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL DES DEMOISELLES, boulevard des Italiens, 1; A Saumur, au BUREAU DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

MÉMOIRE

SUR

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom

DE FORTS VITRIFIÉS

Par M. F^d PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Pérán (Côtes-du-Nord).

In-8^o. — Prix : Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, 236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE SAINT-FARGEAU; DE LA TENUE DES LIVRES SANS MAÎTRE, PAR DEPLANQUE, etc., etc.

Mise en vente de la deuxième édition de

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE,

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOEL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, elle s'est placée, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort vol. in-8^o de 1,000 pages; Prix : 10 fr. pour Paris; 14 fr. pour la France. (Franco).

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au bureau de L'ÉCHO SAUMUROIS.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonnat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8^o. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

EN VENTE :

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8^o, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 19 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 70	» 05	» »	65 90	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852.	92 40	» 50	» »	92 40	» »	» »
Obligations du Trésor.	436 25	» »	» »	436 25	» »	» »
Banque de France.	3397 50	» »	2 50	3390	» »	7 50
Crédit Foncier (estamp.).	1210	» »	» »	1215	» 5	» »
Crédit Foncier, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	740	» »	» »	742 50	2 50	» »
Crédit industriel.	762 50	» »	2 50	765	» »	» »
Crédit Mobilier.	1005	» »	» »	1021 25	16 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	980	» »	1 25	990	» 10	» »
Orléans (estampillé).	886 25	» »	2 50	888 75	» »	» »
Orléans, nouveau.	793 75	» »	» »	791 25	» »	2 50
Nord (actions anciennes).	982 50	» »	» »	980	» »	2 50
Est.	500	» »	» »	503 75	3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	920	» »	» »	926 25	6 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	628 75	» »	» »	635	» 6 25	» »
Ouest.	520	» »	» »	521 25	1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1680	» »	» »	1685	» 5	» »
Canal de Suez.	460	» »	» »	467 50	7 50	» »
Transatlantiques.	535	» »	» »	543 75	8 75	» »
Emprunt italien 5 0/0.	67 35	» »	» »	67 90	» 55	» »
Autrichiens.	452 50	» »	» »	451 25	» 25	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	535	» »	» »	533 75	» »	1 25
Victor-Emmanuel.	348 75	» »	» »	347 50	» »	1 25
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	335	» »	» »	338 75	3 75	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	613 75	» »	» »	617 50	3 75	» »
Saragosse.	487 50	» »	» »	490	2 50	» »
Séville-Xérès-Séville.	437 50	» »	» »	436 25	» »	1 25
Portugais.	290	» »	» »	290	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	305	» »	» »	302 50	» »	» »
Orléans.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	291 25	» »	» »	291 25	» »	» »
Ouest.	286 25	» »	» »	286 25	» »	» »
Midi.	285	» »	» »	283 75	» »	» »
Est.	290	» »	» »	290	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,